

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 27 février 2013

NO 08

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

Concours numéro 30066003005
Agente ou agent de protection de la faune, classe nominale

Chères consœurs,
Chers confrères,

Lors de la modification de notre classification en juin 2012 par le Conseil du trésor, certains agentes et agents occasionnels ou saisonniers, ont dû repasser un concours de recrutement pour être inscrits sur une (LDA) liste de déclaration d'aptitude en vue d'être nommés sur un poste « TPR » ou à temps plein.

Plusieurs d'entre eux ont reçu une lettre de la responsable du concours, Mme Mylène d'Amours, indiquant de la possibilité d'être convoqué à une entrevue pour un emploi. Cette lettre a été envoyée automatiquement à tous ceux qui ont réussi l'examen et ne s'adressant pas aux agentes et agents déjà à l'emploi du ministère. Ceux et celles qui seront convoqués à une entrevue le seront en vue de la constitution à la prochaine cohorte à Duchesnay.

Nous savons que cela en a inquiété plusieurs d'entre vous et devant le refus de la direction de la protection de la faune de vous émettre une note de service pour vous rassurer, nous avons pris la décision de faire ce communiqué en respect pour ces agents et agents qui ont dû se reclasser dans un concours de recrutement tout en déplorant l'attitude de notre employeur.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault
Président provincial

PL/ml